

Pouvoir d'emprunt

D'un bout à l'autre du pays, les usines désertées, les entreprises en faillite, les soldes de liquidation, les encans d'outillage et les chantiers d'immeubles résidentiels abandonnés témoignent de l'échec du gouvernement actuel, qui n'a pas su s'attaquer aux problèmes fondamentaux qui minent l'économie. Ces problèmes ne sont pas circonstanciels, ils résultent de bouleversements profonds de l'économie. Par exemple, il est probable que certaines mines ne rouvriront jamais leurs portes au Canada. Dans l'industrie minière, la moitié de la main-d'œuvre est en chômage. Dans les secteurs du bâtiment et de l'exploitation forestière, on prend lugubrement conscience que beaucoup de chômeurs ne retrouveront jamais leur emploi. On craint de plus en plus que beaucoup de nos jeunes perdent les meilleures années de leur jeunesse à chercher des emplois qui sont tout simplement inexistantes. Aucun de ces problèmes ne sera réglé par ce bill, par lequel le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 19 milliards de dollars.

N'importe quel créancier qui se présenterait à une quelconque institution financière au Canada et qui demanderait un emprunt sans préciser aucunement à quoi servira l'argent et surtout sans pouvoir préciser comment il sera remboursé, se verrait refuser tout net si le banquier était le moins raisonnable. Et pourtant, le gouvernement demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour la deuxième fois en trois mois et demi. Il demande la permission d'emprunter cinq milliards de dollars de plus pour l'année financière en cours, qui se termine dans six semaines, et pour faire bonne mesure, il demande également le pouvoir d'emprunter 14 milliards de dollars pour l'année financière 1983-1984. Le ministre laisse entendre que cette somme devrait lui suffire jusqu'au milieu de l'été. Le gouvernement demande un pouvoir d'emprunt de cette envergure au moment même où beaucoup de petites entreprises canadiennes ont vu leur marge de crédit radicalement réduite et sont aux prises avec les mandarins impitoyables du ministère du Revenu national, qui ne ratent jamais l'occasion de s'emparer de leur dû, jusqu'au dernier sou, dans les goussets des citoyens, dans les comptes en banque et à l'égard de tous les comptes recevables.

L'inconscience dont fait preuve le gouvernement et le ton arrogant sur lequel il nous demande de lui accorder le pouvoir d'emprunt sans nous fournir de raisons précises et suffisantes à son geste ne font qu'accroître la colère d'une population déjà insatisfaite, de tous ces Canadiens qui cherchent un emploi pour subvenir aux besoins de leur famille, de tous ceux qui essaient de sauver leur entreprise ou qui ont dû ranger au placard leurs projets de développement ou d'expansion, faute de capitaux ou de pouvoir obtenir le crédit voulu.

Nous serions certainement plus disposés à l'égard du projet de loi si nous savions quand et à quoi va servir cet argent, si nous pouvions être assurés de l'exactitude des renseignements fournis par le ministre et si nous savions enfin quelle part de cette somme est imputable à la mauvaise gestion de la dette publique par le gouvernement. Nous ne ferions pas autant de réserves si la gestion du gouvernement au cours des dernières années avait été autre. Malheureusement, il semble que le gouvernement n'ait pas l'intention de déduire ses dépenses et nous n'avons pas non plus constaté les bienfaits de sa prodigalité.

Je voudrais m'attarder sur ces deux points. Tout d'abord parler de la crédibilité et de la responsabilité politique du gouvernement. Ce même gouvernement qui nous demande de

l'autoriser à emprunter cette énorme somme s'est lourdement trompé dans ses prévisions ces dernières années. En novembre 1981, en présentant son budget, M. MacEachen, qui était alors le ministre des Finances, a annoncé que le déficit budgétaire pour l'année financière 1982-1983 serait de 10 milliards et demi. Sept mois plus tard, le pauvre M. MacEachen apportait une correction: le déficit allait être de 19.6 milliards. Toujours en 1982, mais en octobre cette fois, le déficit budgétaire était évalué à 23.6 milliards, et ce n'était pas fini. Aujourd'hui, le ministre nous annonce que le déficit pour l'année financière en cours sera de l'ordre de 27 milliards.

Je vous rappelle que ce même gouvernement avait estimé qu'il aurait besoin de 6.6 milliards pour cette même année financière. Par la suite, il a été question de 17.1 milliards, puis de 22.2 milliards, et aujourd'hui, le gouvernement nous réclame 5 milliards additionnels.

Après cela, comment voulez-vous que l'on croit les chiffres que nous fournit le gouvernement? C'est absolument impossible, d'autant plus que le ministre des Finances nous dit qu'il va devoir de nouveau, peut-être même dès le milieu de l'été, réclamer un pouvoir d'emprunt supplémentaire?

Monsieur le Président, je signale qu'il est 13 heures.

Le président suppléant (M. Blaker): Avant de quitter le fauteuil, je voudrais rappeler aux députés qu'il est de règle de faire allusion aux autres députés ou aux ministres par leur titre ou par le nom de leur circonscription et non par leur nom. J'aimerais bien quant à moi que les députés décident un jour de s'appeler par leur nom de famille, mais pour l'instant, le Règlement en dispose autrement.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

L'AGRICULTURE**LA NOUVELLE POLITIQUE DE TRANSPORT DES CÉRÉALES—LES CONSÉQUENCES POUR LE QUÉBEC**

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui en vertu des dispositions de l'article 21 du Règlement au sujet de la nouvelle politique du transport des céréales.

La semaine dernière, les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture se réunissaient à Ottawa, ainsi que les délégués de la province de Québec qui étaient également sur place. Nous avons eu l'occasion, ainsi que quelques députés et quelques ministres, de rencontrer les gens de la province de Québec, principalement le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, un membre permanent de l'UPA, M. Jacques Proulx, M. Mario Dumais, le président de la Coopérative fédérée, M. Paul-Émile Saint-Pierre, un expert de la